

Bordereau attestant l'exactitude des informations - REIMS - 5103 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 19/07/2024 - 5845 - 2001 B 50122 - 424 059 111 - A2 ANALYSES

A2 ANALYSES
Société Unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 7622,45 euros
Siège social :
RCS de Epernay B424059111

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2024 .

L'an deux mille vingt-quatre, le trente juin à quinze heures.

L'associé unique de la société à responsabilité limitée susnommée au capital de 7 622,45 euros, a pris la décision ordinaire suivante; sur la convocation de la gérance.

Le gérant Monsieur Frédéric VIEL, est présent.

Il constate que l'associé unique est présent.

Le gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour

1. Rapport de gestion du gérant sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31 Décembre 2023
2. Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 et affectation du résultat.
4. Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard.
5. Quitus à la gérance.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé :

- ses rapports;
- les documents comptables : bilan, compte de résultat et annexe;
- le texte des résolutions proposées.

Puis, le gérant déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été adressés, communiqués ou ont été tenus à la disposition de l'associé unique dans les formes et délais légaux. Il ajoute que l'associé n'a pas usé de la faculté offerte par l'article L. 223-26 du Code de commerce, et n'a pas posé de questions écrites.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du gérant.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Puis, les résolutions suivantes sont prises :

FV

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu le rapport de gestion dressé par la gérance, relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2023 approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître une perte net comptable de 837 euros.

L'associé unique donne quitus entier et définitif au gérant de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2023

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'associé unique approuve les propositions relatives à l'affectation du résultat, et décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

– au compte : compte courant -837 euros

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'associé unique, lecture faite du rapport spécial de la gérance relatif aux conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport en ses termes et conclusions.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures après signature du présent procès-verbal.



A2 ANALYSES
Société Unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 7622,45 euros
Siège social :
RCS de Epernay B424059111

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2022

Cher associé,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 Décembre 2023**, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des états financiers

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ont été établis dans le strict respect des normes du Plan Comptable Général.

Situation et activité au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, le Chiffre d'affaires a été de 0 Euros
Les subventions d'exploitation reçues ont été de 0 Euros
Les charges d'exploitation, ont été de 837 Euros
Le résultat d'exploitation est de 837 Euros.

Les produits financiers sont nuls et les charges financières sont nulles dégageant ainsi un résultat financier nul.

Après enregistrement des produits exceptionnels pour 0 Euros, et des charges exceptionnelles pour 0 Euros l'exercice clos au 31 Décembre 2023 fait apparaître un résultat net comptable déficitaire de 837 Euros.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Activité en matière de recherche et de développement

En conformité des dispositions légales, nous vous précisons que la société n'a entrepris aucune activité particulière en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FV

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte de 837 Euros

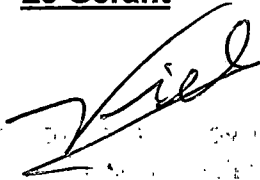
Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Au compte « compte courant » pour -837 Euros

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous donnerez quitus de sa gestion à votre gérant pour l'exercice écoulé.

Le Gérant





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M VIEL FREDERIC

A COMPLETER

A COMPLETER

N° d'adhérent : 20141470023333

Pour le compte de :

EURL A2 ANALYSES

375 LE VILLAGE

RTE DEPARTEMENTALE

51310 JOISELLE

N° SIREN : 424 059 111

Période déclarée : Année 2023

Date limite de dépôt : 18/05/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2031 (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2031-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCl (applicable à compter du 31/12/2023)

Certifié conforme à l'original.

Viel

FL



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2031

(Applicable à compter du
31/12/2023)

Impôt sur le revenu
Bénéfices industriels et commerciaux

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU DÉCLARANT

N°, type et nom de voie	LE VILLAGE		
Code postal	51310	Ville	JOISELLE
		Pays	FRANCE

B - ACTIVITÉS EXERCÉES

Activité principale	PRELEVEMENTS ET ANALYSES DE PRODUITS ALIMENTAIRES
---------------------	---

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL	Col.1	Col.2
Bénéfice (col.1), Déficit (col.2)		837
3 - TOTAL		
Total col.1 et Total col.2		837
4 - BÉNÉFICE IMPOSABLE OU DÉFICIT DÉDUCTIBLE		
Bénéfice (col.1), Déficit (col.2)		837

Annexe à la déclaration n° 2031

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2023)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	23 064	23 064	0
Immobilisations financières (1)	15		15
TOTAL I (5)	23 079	23 064	15
2 - Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes	45		45
Créances autres (3)	80		80
Disponibilités	9 235		9 235
Charges constatées d'avance	56		56
TOTAL II	9 416		9 416
TOTAL GENERAL (I + II)	32 495	23 064	9 431

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	7 622
Réserve légale	762
Résultat de l'exercice	-837
TOTAL I	7 547
3 - Dettes (4)	
Emprunts et dettes assimilées	1 839
Fournisseurs et comptes rattachés	45
TOTAL III	1 884
TOTAL GENERAL (I + II + III)	9 431

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

CHARGES D'EXPLOITATION

Autres charges externes	556
Impôts, taxes et versements assimilés	107
Charges sociales	172
Autres charges	2
Total des charges d'exploitation (II)	837
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-837
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	-837

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		837
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		837
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		837

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations techniques matériel et outillage industriels	22 104			22 104	
Installations générales, agencements et aménagements divers	959			959	
Immobilisations financières					
	15			15	
TOTAL rubrique I	23 078			23 078	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 104			22 104
Installations générales, agencements, aménagements divers	959			959
TOTAL rubrique II	23 063			23 063

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	9 393
Déficits reportables	9 393
Déficits de l'exercice	837
TOTAL des déficits restant à reporter	10 230

III - DIVERS

Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	1 052
Montant de la TVA collectée	0
Montant de la TVA déductible sur biens et services (<i>sauf immobilisations</i>)	67



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes
physiques de l'entreprise

1

Nombre total de parts ou d'actions
correspondantes

100

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre M

Nom et prénom VIEL FREDERIC

Nom marital

Nombre de parts
ou d'actions 100

Pourcentage de
détention 100,00%

Date de
naissance 20/02/1968

Pays de
naissance FRANCE

Code postal de
naissance 94107

Commune de
naissance SAINT MAUR DES FOSSES

Numéro, type et
nom de voie 1 ROUTE DEPARTEMENTALE 375

Code postal 51310

Ville JOISELLE

Pays FRANCE

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI

*(Applicable à compter du
31/12/2023)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case

